

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 mai 2004

Original: français

Lettre datée du 19 mai 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, copie du discours prononcé par le Président de la République, S. E. M. Laurent Gbagbo, le 18 mai 2004 (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir publier la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Philippe **Djangone-Bi**



**Annexe à la lettre datée du 19 mai 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Mes chers compatriotes,
Chers amis de la Côte d'Ivoire,

Après les événements du 25 mars 2004, j'ai suivi comme vous la campagne médiatique menée contre notre pays, contre ses dirigeants, sa jeunesse, son armée, sa gendarmerie, sa police.

J'ai attendu, dans le silence, que les clameurs se taisent. Il n'est jamais bon de parler dans le bruit quand on veut se faire entendre. Aujourd'hui les clameurs se sont tues.

J'ai décidé de parler, non pas pour me défendre, car je n'en ai guère besoin. Ce qui est essentiel dans la vie, c'est d'être dans le vrai. Nous sommes tranquilles parce que nous sommes dans le vrai.

Je remercie à nouveau la communauté internationale qui s'est mobilisée, dès le départ, pour nous aider à retrouver le chemin de la paix. Je me félicite, en particulier, de l'engagement de la France à nos côtés : un engagement qui se traduit, d'une part, par la présence de ses troupes sur le terrain et par sa médiation qui a abouti, d'autre part, à l'Accord de Marcoussis.

Je suis sensible à la solidarité constante des pays frères de la CEDEAO qui ne ménagent aucun effort pour appuyer et consolider le processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire.

Dans cette crise, la Côte d'Ivoire n'a jamais été seule. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a voté en février dernier la résolution 1528, créant l'ONUCI. Il faut saluer le déploiement des forces onusiennes qui commence. Nous attendons qu'elles concourent effectivement au désarmement, à la réunification du pays et à la préparation des élections générales de 2005.

C'est ici le lieu de rappeler que l'action de la communauté internationale ne saurait ni supplanter ni se substituer à ce qui relève de notre responsabilité. Ceux qui pensent que la solution à notre crise ne peut venir que de l'extérieur se trompent. L'extérieur vient nous aider, mais c'est ici, et par nous-mêmes, que nous devons trouver ensemble les voies de règlement de la crise.

Pour cela, nous devons garder toujours à l'esprit les valeurs qui commandent notre communauté de destin.

Je rappelle, encore une fois, à cet égard, que l'État ne s'est pas effondré et que l'Accord de Marcoussis n'a pas dissous les institutions démocratiques de la Côte d'Ivoire. Au contraire, c'est la vie de nos institutions qui donne un sens à Marcoussis.

Pour que cet accord soit appliqué, il faut que le pays soit gouverné, et la Côte d'Ivoire est gouvernée. Notre pays a une constitution qui indique clairement où se situe le pouvoir exécutif. La Côte d'Ivoire a un régime présidentiel. Elle n'a pas un régime de partis.

C'est pourquoi, conformément au serment que j'ai prêté devant le peuple ivoirien, j'entends exercer pleinement les pouvoirs reconnus au Président de la République par la Constitution.

Nous sommes un pays en guerre. J'ai été élu pour garantir les libertés. Mais les libertés de l'homme reposent d'abord sur le droit à la vie. La première liberté, c'est la vie : la vie de chaque individu et la vie de l'État qui assure l'exercice des libertés. Le devoir d'un État, c'est en effet de protéger la vie des hommes et des femmes qui vivent sur son sol et de garantir leurs libertés.

Quiconque porte atteinte à la vie des citoyens tue les libertés. C'est pourquoi, dans la gestion de la crise ivoirienne, il m'est apparu injuste que l'on nous ait demandé d'accorder l'impunité à ceux qui ont ôté la vie à des milliers de nos concitoyens.

La loi d'amnistie, que nous avons accepté de voter et de promulguer, pensant qu'elle allait nous amener la paix, n'était rien d'autre qu'une consécration de l'impunité.

Dans un tel contexte, je ne saurais permettre que des rebelles qui occupent une partie du territoire et qui refusent de désarmer organisent des manifestations dans la zone sous le contrôle du Gouvernement de la République.

Il n'est pas concevable de croire qu'un mouvement armé, qui refuse le désarmement, prétende organiser ou coorganiser une manifestation qui serait pacifique.

Les deux idées sont antinomiques. Ou bien on est un mouvement légal, légaliste, non armé, respectant toutes les règles et toutes les lois de la République, alors on décide d'organiser des manifestations pacifiques.

Ou bien on est un mouvement armé, on attaque par surprise la République pour la dissoudre, alors on ne peut pas prétendre organiser des manifestations pacifiques.

Je rappelle à ce sujet que la marche projetée le 25 mars à Abidjan par la rébellion, en association avec certains partis politiques, était programmée alors que le Gouvernement venait de prendre, le 11 mars, un décret interdisant toute manifestation de rue jusqu'au 30 avril.

Ce décret, présenté conjointement par le Ministre d'État, Ministre de l'administration du territoire, issu du MPCI, le Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la justice issu du RDR, le Ministre de la défense et le Ministre de la sécurité intérieure, a été adopté en Conseil des ministres. Tous les ministres, à l'exception de ceux qui sont issus du PDCI, étaient présents.

Mais s'il n'y avait pas eu ce décret, j'aurais interdit cette marche, tout comme aujourd'hui je m'oppose et je m'opposerai à toute manifestation initiée par les mouvements en armes dans la zone sous contrôle gouvernemental.

Concernant précisément les événements du 25 mars 2004, nous commençons à savoir ce qui s'est passé. Nous savons aujourd'hui, par exemple, qu'il y a eu effectivement des forces non gouvernementales. Mais elles ne sont pas ce que beaucoup ont cru.

Les enquêtes se poursuivent, et bientôt les responsabilités seront situées, à tous les niveaux.

À ma demande, le Conseil de sécurité des Nations Unies a envoyé une mission internationale d'enquête qui s'est rendue en Côte d'Ivoire du 18 au 28 avril 2004. Un rapport publié à l'issue de cette mission a suscité des questions et des doutes sur l'objectivité de l'enquête et l'impartialité de la commission. On se demande s'il s'agit d'un réquisitoire ou d'un rapport d'enquête.

C'est pourquoi je me réjouis que l'ONU ait décidé l'envoi d'une nouvelle commission d'enquête qui reprendra globalement les investigations depuis la nuit fatidique du 18 au 19 septembre 2002. Oui, je suis heureux que le Conseil de sécurité ait enfin accédé à cette requête que je fais depuis le déclenchement de la guerre.

Ce que les Ivoiriens attendent, c'est une véritable commission d'enquête.

Mes chers compatriotes,

Ce soir, je vous demande de garder le calme. Le pays est debout, le processus de paix et de réconciliation est en marche. S'agissant de l'application de l'Accord de Marcoussis, le Gouvernement a fini son travail. Je demande au Parlement de faire diligence pour nous aider à parachever le processus.

Notre objectif est et reste de sortir de la crise par des élections propres. Marcoussis n'est pas texte sacré, mais nous avons décidé de l'appliquer, au nom de la paix. Nous devons rester conséquents avec nous-mêmes.

Aujourd'hui les faits parlent d'eux-mêmes :

- On ne peut pas dire qu'on est pour l'Accord de Marcoussis quand on refuse de respecter la Constitution;
- On ne peut pas dire qu'on est pour l'Accord de Marcoussis quand on boycotte le Conseil des ministres;
- On ne peut pas dire qu'on est pour l'Accord de Marcoussis quand on refuse le désarmement;
- On ne peut pas dire qu'on est pour l'Accord de Marcoussis quand on s'oppose à la réunification du pays;
- On ne peut pas dire qu'on est pour l'Accord de Marcoussis quand on menace de faire une sécession en Côte d'Ivoire.

Je lance donc encore une fois un appel à tous les partis et mouvements qui ont demandé à des ministres de suspendre leur participation aux activités du Gouvernement de se ressaisir, de rentrer dans Marcoussis et de rentrer dans la République.

Il n'y a pas de gouvernement s'il n'y a pas de conseils des ministres, et le titre de ministre ne vaut que par la participation au Conseil des ministres. La Côte d'Ivoire a besoin de son gouvernement.

Je demande au Premier Ministre de prendre toutes les dispositions pour qu'un conseil des ministres se réunisse dans les meilleurs délais.

Jusqu'ici, tenant compte de la situation particulière du pays et de la composition même du Gouvernement, je me suis gardé de prendre des sanctions. Je continue de faire confiance au sens des responsabilités de chacun.

Mais la situation ne saurait durer indéfiniment. C'est pourquoi j'ai décidé les mesures suivantes :

- Pour le mois de mai 2004, aucun salaire ni accessoire de salaire ne sera payé aux membres du Gouvernement ayant délibérément boycotté les réunions du Conseil des ministres. Il s'agit des ministres issus du PDCI, du RDR, de l'UDPCI, du MFA, du MPCJ et du MJP. Le montant de ces émoluments sera reversé intégralement aux victimes de la guerre;
- Le Premier Ministre devra faire récupérer les véhicules de fonction affectés à tous les ministres qui veulent continuer de boycotter le Conseil des ministres;
- Il faut que le Premier Ministre prenne les dispositions urgentes pour qu'aucun ministre ne soit plus logé à l'hôtel du Golf. Il est temps que les ministres soient tous traités de façon égale. Il faut en finir avec la ghettoïsation des ministres issus de la rébellion. Il est donc impératif que le Ministre de la construction et de l'urbanisme mette tout en œuvre afin que tous les ministres de la République soient logés dans les mêmes conditions;
- J'ai constaté un véritable vagabondage des ministres ivoiriens dans tous les pays. Certains voyagent même aux frais de l'État de Côte d'Ivoire pour nuire à la Côte d'Ivoire. Je ne puis accepter cela. C'est pourquoi, désormais, les déplacements à l'extérieur des membres du Gouvernement ne se feront qu'avec l'autorisation du seul chef de l'État;
- J'ai remis au Premier Ministre une liste de personnalités que je ne voudrais plus voir figurer dans le Gouvernement de la République. L'Accord de Marcoussis nous oblige à respecter un équilibre dans la formation du Gouvernement, mais il ne lie pas le sort de la République à des individus.

Le Gouvernement de la République doit fonctionner avec les ministres qui veulent travailler pour le pays. Notre peuple a trop souffert de la guerre. Nous n'avons pas le droit de prolonger ses souffrances en laissant l'État se fragiliser davantage.

Je pense ce soir aux populations des zones assiégées, particulièrement les personnes fragiles surprises par la guerre et aujourd'hui prises en otage par la rébellion : les vieillards, les femmes et les enfants qui n'ont pas pu fuir.

Leur peine est notre peine. Je leur demande de garder courage, d'avoir confiance dans la nation ivoirienne. Je ne saurais les oublier. Nous ne devons pas les oublier. C'est pour eux que je me bats pour libérer le pays, tout le pays.

Je l'ai dit et la communauté internationale le reconnaît aujourd'hui : la paix et la sécurité en Côte d'Ivoire dépendent de la paix et de la sécurité dans tous les États de la sous-région ouest-africaine.

Je suis donc avec intérêt l'évolution positive de la situation politique en Sierra Leone et au Libéria. C'est pourquoi je participerai au Sommet des chefs d'État de l'Union du fleuve Mano. C'est également pourquoi je salue l'admission de notre pays au sein de la Communauté des États sahélo-sahariens.

Mes chers compatriotes, la paix est en marche. Mettons-nous au travail, dans la confiance et dans la solidarité.

Que Dieu bénisse la Côte d'Ivoire!
